REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258400472-20261110-DEL26_30-DE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE

SIECEUTOM

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 novembre 2026

Nombre de Délégués en exercice.....24

Nombre de Délégués Titulaires présents.....2

Nombre de Délégués Suppléants Présents..... 1

Nombre de Délégués votant.....3

2ème réunion : *le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 3 novembre 2026, le Comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.*

Le Comité syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-six et le 10 novembre à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du MIN à Cavaillon sous la Présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

- Titulaires : MM. Gérard DAUDET, GUILLOT Philippe

- Suppléant : M. Frédéric MAUREL

Absents excusés : MM. AIMADIEU Franck, AURIOL Michel, BATOUX Philippe, BEAUMONT Alain, BLANC Alexis, BOËS Fabrice, BOMBA Blaise, COPETE Paul, FONTANARAVA Eric, FRANCESCHI Rémy, GIRAUD Daniel, GOMEZ Lionel, GRYNKORN Serge, LIBERATO Fabrice, LOVISOLO Jean-François, RAOUX Michel, ROUX Philippe, VARAIRE Patrice, VOLLAIRE Olivier

Mmes BARANDON Brigitte, GREGOIRE Sylvie et MAUGAN CURNIER Séverine

N°26-30

Secrétaire de Séance : M. Frédéric MAUREL

OBJET : INVENTAIRE DES BIENS DU SYNDICAT– SORTIE DE BIENS REFORMES DU BUDGET PRINCIPAL

REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258400472-20261110-DEL26_30-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57 applicable au budget principal de notre collectivité

Considérant ce qui suit :

- Le Syndicat a procédé à différentes acquisitions (logiciels, matériels, etc…).
- Ces biens sont amortis, conformément à l'instruction 57 applicable à la comptabilité du syndicat.
- Certains des biens acquis et totalement amortis ont été réformés. Leur état ne permettait plus une utilisation conforme ou il s'agissait de biens vieillissants et usagés.

Considérant qu'Il convient de procéder à la sortie de ces biens totalement amortis et réformés.

La liste des biens est jointe à la présente délibération. Il est à préciser que cette liste a été validée préalablement par le trésorier.

LE COMITE SYNDICAL
Vu le rapport du Président
Après en avoir délibéré par un vote à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés
Par 3 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

D'AUTORISER la sortie des biens amortis et réformés figurant dans la liste annexée à la présente délibération.

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Secrétaire de séance,

Frédéric MAUREL

SIECEUTOM 84 300 Cavaillon

Le Président

Gérard DAUDET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : 16 NOV. 2026

Et de sa publication le : 16 NOV. 2026

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-258400472-20261110-DEL26_30-DE

Sortie INVENTAIRE 2026

Numero d'Inventaire	Designation du Bien	Compte d'acquisition	Libellé du compte	Valeur d' Origine	Valeur Nette Comptable
AMGT-2015-1	RETRAIT ELEMENT AMIANTES DANS LOCAL HAUTE TENSION	2138	Amort. autres constructions	1 716,42	0
AMGT-2015-2	RETRAIT ELEMENT AMIANTES DANS LOCAL HAUTE TENSION	2138	Amort. autres constructions	8 289,11	0
			Total compte 2138	**10 005,53**	

TOTAL SORTIE INVENTAIRE **10 005,53**